

**ANMONM AUBE - ASSEMBLEE GENERALE DU DIMANCHE 9 FEVRIER 2025**  
**Élections au Comité de Section**

Si vous êtes candidat, merci de bien vouloir nous en informer, avant le **24 janvier 2025**, par courriel ([anmonm.aube@gmail.com](mailto:anmonm.aube@gmail.com)) ou par courrier postal au secrétaire (M. Jean-Pierre GUTH – 1, Rue du Prieuré 10500 RADONVILLIERS).

Conformément à nos statuts, sont renouvelables cette année pour un mandat de trois ans : M<sup>me</sup> Marlène PIUBELLO, MM. Gilles AUBAGNAC, Jacques BREMENT, Jean-Luc HAGER, Daniel PUIGMAL et Christian ROBERT.

**Attention:** Comme le stipulent les statuts, seuls les membres titulaires de l'association, à jour de la cotisation 2024, pourront participer au vote.

---

**POUVOIR**

**(ne concerne que les membres titulaires à jour de leur cotisation 2024)**

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale du dimanche 9 février 2025, il vous est demandé de bien vouloir compléter le présent pouvoir et de le retourner pour le **1<sup>er</sup> février 2025**, au plus tard, par courriel ou par la poste à Madame Vellut, trésorière, avec votre cotisation (voir plus bas).

Je soussigné(e)

Donne pouvoir à

ou à défaut à

À l'effet de me représenter à l'assemblée générale du dimanche 9 Février 2025 et en conséquence, prendre part à toutes les délibérations sur les questions à l'ordre du jour ainsi que signer registre et feuille de présence.

Fait à

le

Signature

---

**ANMONM : cotisation et abonnement pour l'année 2025**

Coupon à détacher, à compléter avec vos références (N° adhésion) et à retourner dès que possible, par courriel à [anmonm.aube@gmail.com](mailto:anmonm.aube@gmail.com) en cas de virement (**IBAN: FR76 3008 7335 0300 0223 0540 271**  
**BIC: CMCIFRPP**)

ou avec votre chèque à : **Madame Virginie VELLUT Trésorière de l'ANMONM**  
**20 rue Gambetta**  
**10800 Saint-Julien-les-Villas**

Numéro: 010-

Adresse :

**Montant de votre chèque libellé à l'ordre de l'ANMONM**

Répartition de votre paiement :

Cotisation (1)	Don	Revue « LeMérite »	Repas (éventuellement)	TOTAL
		16,00 €	pers. x 50,00 €	

(1) Voir le montant de la cotisation en page 2 de la convocation de l'AG